



CAP N°5 DU VENDREDI 24 JANVIER 2014

Formation du tableau

« Le processus est en cours! »

A la lecture de notre déclaration liminaire (en ligne sur notre site), le Président a rappelé que les suppressions d'emploi en Douane étaient soumises aux contraintes extérieures des lois de finances. Il a précisé que des fermetures de service pourraient avoir lieu, **OU PAS**, en 2014 selon les décisions prises.

Il a également confirmé qu'aucun accord inter directionnel n'avait été signé, contrairement aux propos tenus par certains DI. Le projet de texte ministériel d'accompagnement social va être soumis au prochain CTM du 31 janvier. Ce projet impose à l'ensemble des directions du Ministère, d'accueillir, hors tableau et en surnombre, tous les agents restructurés. Il a toutefois reconnu que si le dispositif pouvait trouver à s'appliquer à un ou deux agents, en l'absence de quantification, la problématique demeurerait entière dès lors que plusieurs agents seraient concernés.

Nous n'en doutons pas mais c'est une confirmation officielle: tout ceci n'est qu'un miroir aux alouettes!

Ordre du jour:

- I- Approbation du PV de la CPAC n°5 du 15 octobre 2013
- II- Information de la CAPC
- III- Examen des refus de mutation
- IV- Renouvellement d'une mise à disposition
- V- Formation du tableau général des mutations 2014
- VI- Formation du tableau des mutations 2014 des personnels aériens non navigants.
- VII- Formation du tableau des mutations des spécialistes 2014
- VIII- Examen des mouvements proposés au titre du tableau général des mutations 2014 pour la résidence de Bordeaux CSRH OP-CO/AG (DI Bordeaux)

IX- Questions diverses et/ou de dernières minutes

I- Approbation du PV de la CPAC n°5 du 15 octobre 2013

Vote CGT → POUR

II- Information de la CAPC

A. Mouvements réalisés au tableau des mutations 2013 depuis la CAPC n°5 du 15 octobre 2013:

7 dossiers présentés

B. Mouvements réalisés à la DG:

9 dossiers présentés

C. Mouvements internes dans les DOM et les COM:

1/ A la Réunion:

2 dossiers présentés

2/ A Mayotte

2 dossiers présentés

III- Examen des refus de mutation

*Rappel des mesures applicables en cas de refus de mutation non motivé
(RP Mutation Titre II, Chapitre II, section C, page 34)*

- Interdiction de s'inscrire aux tableaux des mutations 2015 et 2016

- Perte de la totalité des points de bonification pour ancienneté à la résidence, y compris la bonification attribuée pour résidence bonifiée, au même titre que si l'agent avait accepté sa mutation

8 dossiers présentés:

- 4 sans sanction Vote CGT → POUR
- 4 dossiers se sont vus appliquer les sanctions; Vote CGT → POUR sur 3 dossiers car respect des statuts (absence de justificatif) et 1 abstention (pas assez d'éléments)

IV- Mise à disposition

1 dossier présenté en renouvellement: VOTE CGT → POUR

2 nouvelles demandes de MAD: VOTE CGT → POUR

V- Formation du tableau général des mutations 2014

A- Examen des demandes d'agents reconnus travailleur handicapé par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapés (CDAPH)

9 dossiers présentés

- 8 dossiers (dont 4 renouvellements): Priorité accordée VOTE CGT → POUR
- 1 dossier rejeté VOTE CGT → CONTRE

B- Formation du tableau général

VOTE CGT → CONTRE

Le SNAD CGT a salué le travail fourni par l'ensemble des agents du bureau A2. Toutefois, nous nous prononçons contre ce TAM car il est très largement impacté par les restructurations .

VI- Formation du tableau des mutations 2014 des personnels aériens non navigants.

VOTE CGT → CONTRE

Le SNAD CGT a salué le travail fourni par l'ensemble des agents du bureau A2. Toutefois, nous nous prononçons contre ce TAM car il est très largement impacté par les restructurations .

VII- Formation du tableau des mutations des spécialistes 2014

VOTE CGT → CONTRE

Le SNAD CGT a salué le travail fourni par l'ensemble des agents du bureau A2. Toutefois, nous nous prononçons contre ce TAM car il est très largement impacté par les restructurations .

VIII- Examen des mouvements proposés au titre du tableau général des mutations 2014 pour la résidence de Bordeaux CSRH OP-CO/AG (DI Bordeaux)

VOTE CGT → CONTRE

Le SNAD CGT dénonce dans le même temps:

- Les réorganisations des services des DI
- La « professionnalisation » des métiers en Douane qui laisse présager des mouvements de plus en plus contraints par la multiplication des postes dit à profil. On ne peut s'empêcher de penser à la « base de données des viviers de compétences » prévue dans le PSD

IX- Questions diverses et/ou de dernières minutes

Pas de question diverse.

*Suite à cette CAP Formation du tableau, nous attirons l'attention des agents sur l'ouverture de la seconde campagne de radiation qui va se tenir jusqu'à **début mars** et appelons chacun à agir de façon responsable: en effet, un refus de mutation, s'il peut entraîner l'application de sanctions, empêche également un collègue de muter.*

Si pour le Président l'application du PSD est un « processus en cours », nous sommes certains qu'il est encore possible de le stopper!

Par votre mobilisation , vous avez permis d'éviter la fermeture de service en 2013!

L'unité est plus que jamais à l'ordre du jour!

**Tous ensemble à Paris le 20 mars prochain pour défendre nos emplois
et nos missions!!!**

Les élus B du SNAD CGT en centrale